

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 234 portant remplacement de M. le Gouverneur durant sa mission.

n° 234

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu le décret du 6 février 1928 réglant les conditions dans lesquelles sont exercées aux colonies les fonctions intermédiaires du Gouverneur général ou Gouverneur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'administrateur des colonies Chamboredon (Robert), chef du cabinet civil, inspecteur des affaires administratives, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, pendant la durée de la mission du gouverneur. Art. 2.— Le présent arrêté sera communiqué et public partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P. H. SIRIEX.